

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 décembre 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 24/11/2016

L'an deux mille seize et le deux décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 19

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 2

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Abstentions: 0

Présents : Francis BOUTES, Michaël ANDERS, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Martine GIL, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN

Représentés: Luc SALLES par Jean ARCAS, Bernard VIDAL par Francis BOUTES

Présents non votants : Jean-Noël BADENAS

Excusés: Josian CABROL, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Alain SICILIANO, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: L'histoire du vin

Lors des ateliers de concertation menés dans le cadre de la candidature Pays d'Art et d'Histoire, le déficit de connaissance du territoire a été pointé avec, en corollaire, la difficulté de concevoir des outils de sensibilisation adéquats. Dans ce contexte, il est apparu indispensable d'approfondir la connaissance du territoire, de développer les champs d'investigations. La recherche constitue un axe fondamental du programme d'actions d'un Pays d'Art et d'Histoire : il s'agit de renforcer le socle documentaire pour la production de contenus fiables et adaptés, garant de la qualité des supports de médiation patrimoniale.

L'histoire sociale du territoire, liée à la viticulture et la position géographique médiane d'un territoire entre plaine et montagne, est un thème structurant et un fil conducteur pour l'ensemble du PAH. Lors de la commission nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire du 19 février 2016 qui a décerné le label Pays d'Art et d'Histoire au territoire, il nous a fortement été conseillé de nous réapproprier et de réinvestir notre histoire agricole : ce prisme permet en effet d'expliquer les grandes mutations du territoire, les bouleversements sociaux économiques et paysagers apportés par l'avènement et la crise de la viticulture, les répercussions sur un territoire dont les centres de gravité se sont déplacés au XIXe siècle, et d'anticiper les perspectives d'avenir en termes de ruralité et d'aménagement du territoire... D'où la nécessité d'approfondir ce thème tant du point de vue de la connaissance que de la médiation en faveur de ce patrimoine identitaire.

« L'histoire du vin » doit par ailleurs accompagner la mise en réseau mené dans le cadre du label Vignobles et Découvertes, en particulier l'axe promotion et communication : l'un des objectifs opérationnels étant de décliner le récit territorial (le story telling), et ce par le développement et la transmission du matériel narratif auprès des ambassadeurs du territoire.

L'action va donc concerner en premier lieu le jeune public, cible prioritaire du Pays d'Art et d'Histoire mais aussi clairement identifiée et sollicitée dans le cadre du réseau Vignobles et Découvertes (cible familiale) ; elle va aussi contribuer aux réseaux d'acteurs impliqués dans le PAH et dans la démarche V&D, et va s'adresser plus largement au grand public.

Afin d'accroître la connaissance et la recherche autour de l'histoire du vin et développer les outils qui vont permettre de rendre lisible et animer cette histoire et son patrimoine, les actions menées dans ce dossier l'histoire du vin seront les suivantes :

RF
Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/12/2016
034-253403554-20161202-2016_02_12_07-DE

- Le volet ethnologique avec une étude/enquête ethnologique ; l'enquête donnera lieu à une restitution audiovisuelle ;
- Le volet « story telling » ou « les mots pour le dire » afin de promouvoir et communiquer efficacement et qualitativement la destination « *Minervois, Saint-Chinian Faugères en Haut Languedoc* » sur la base des thèmes déjà identifiés et en y greffant le potentiel territorial (sites, iconographies...) et ainsi fournir aux membres du réseau Vignobles et Découvertes, aux acteurs patrimoniaux et aux offices de tourisme du contenu et des outils à relayer auprès des clientèles ciblées (formation et appropriation du discours, qualification de l'accueil, partage d'une identité, d'une histoire à raconter...) ;
- Le livret jeune public (carnet sous forme de petits jeux pour qualifier l'accueil famille) ;
- La création d'une solution mobile d'animation sur le thème de la vigne et du vin / mallette pédagogique dédiée au scolaire (outil mutualisé, à la disposition des services éducatifs du Pays d'Art et d'Histoire).

Cette opération, inscrite dans le programme d'actions du Pays d'Art et d'Histoire et de la démarche Vignobles et Découvertes, a été présentée et validée par le comité de pilotage du Pays d'Art et d'Histoire (le 5 juillet 2016), le comité de pilotage « Vignobles et Découvertes » (le 5 novembre 2015) et fera l'objet d'une validation lors de la commission développement économique (le 24 octobre 2016).

Le coût total de l'opération s'élève à 99 903,27€ TTC, pour lequel les cofinancements suivants pourraient être sollicités auprès :

- de l'Union Européenne (Leader/FEADER) pour 61 940,00 €
- du Conseil Départemental de l'Hérault pour 17 982,59 €

le solde étant apporté en autofinancement par le Pays, à hauteur de 19 980,68 €

Monsieur le Président remercie l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'opération présentée et, le cas échéant, conformément à la délibération 2016-22-07-08 prise par le Comité Syndical le 22 juillet 2016, autoriser Monsieur Jean ARCAS, Vice-président, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'opération présentée et conformément à la délibération 2016-22-07-08 prise par le Comité Syndical le 22 juillet 2016, autorise Monsieur Jean ARCAS, Vice-président, à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 02 décembre 2016.

Le Président,
Francis BOUTES



RF Sous Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/12/2016 034-253403554-20161202-2016_02_12_07-DE